

Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :

Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

VIGILANCE niveau 1/5

Gestes
Éco-
citoyens



Limiter l'arrosage en plein jour



Jardins, arbres
et arbustes



Massifs,
fleurs



Pelouses et
terrains sportifs



Limiter le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades



Véicules



Voiries



Façades



Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



Piscines



Fontaines à circuit ouvert

INFORMATION AUX ABONNÉS

Le SIEP du Santerre informe
l'ensemble de ses abonnés
du passage en
vigilance niveau 1
concernant l'usage
de l'eau potable.

Pourquoi ces mesures ?

La ressource en eau est
précieuse et fragile.
Adopter dès maintenant
les bons gestes permet
de préserver l'eau pour tous.

Les bons gestes au quotidien

-  Limiter sa consommation
d'eau au strict nécessaire
-  Éviter le gaspillage
et réparer rapidement
toute fuite
-  Privilégier une utilisation
raisonnée de l'eau
au quotidien
-  Reporter, lorsque cela
est possible, les usages
non indispensables



La situation est suivie attentivement par le SIEP du Santerre.

Nous vous remercions pour votre vigilance, votre responsabilité
et votre mobilisation afin de préserver durablement la ressource en eau.

Chaque geste compte !



Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État de la Somme : www.somme.gouv.fr